

Centre de compétence pour chiens en Suisse

Conditions générales (CG)

1. Généralités

Les présentes CGV régissent les droits et obligations généraux des parties pour toutes les relations contractuelles conclues avec le Centre de compétence chien Suisse.

Elles font partie intégrante de tous les contrats et sont tacitement acceptées et respectées par le client, sauf indication contraire.

Le règlement intérieur fait partie intégrante des présentes CG et se trouve en annexe ou sur le site web.

2. Utilisation des installations

Le règlement intérieur s'applique à l'utilisation de l'ensemble du Centre de compétence pour chiens Suisse.

3. Location

Le Centre de compétence canin suisse est disponible à la location pour toutes les personnes, associations et clubs, comme décrit dans le dossier de location.

Les tarifs varient selon que le locataire est une section/un membre de la SCS ou une personne externe, une entreprise souhaitant louer le centre de compétences. Les tarifs actuels sont indiqués dans le dossier de location disponible sur le site web.

4. Réservation

La réservation n'est définitive qu'après signature de la confirmation de commande.

5. Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent aux réservations :

Gratuit jusqu'à 4 semaines avant l'événement
50 % du montant jusqu'à 2 semaines avant l'événement
100 % des frais moins de 2 semaines avant l'événement

6. Paiement

Le paiement du loyer s'effectue après facturation par la Fondation Hund Schweiz, payable dans les 30 jours.

7. Parking en général

Le Centre de compétence Chien Suisse met à disposition un nombre limité de places de stationnement. Leur utilisation est gratuite.

Si le nombre de participants inscrits dépasse les capacités disponibles, le Centre de compétence Chien Suisse s'efforce, en concertation avec la commune, d'organiser des places de stationnement à proximité.

À titre exceptionnel, le locataire peut être contraint de se garer sur un parking payant à proximité. Le Centre de compétence Chien Suisse décline toute responsabilité pour la prise en charge des frais dans ces cas (individuels).

8. Emplacements pour camping-cars lors d'événements ou de séminaires

Si des participants avec un camping-car sont attendus lors d'un événement ou d'un séminaire, ils peuvent se garer gratuitement sur les places de stationnement autour du Centre de compétence canin suisse. Nous ne fournissons ni électricité ni eau courante. Pendant les heures de séminaire, les espaces publics du Centre de compétence peuvent être utilisés.

L'organisateur veille à ce que tous les participants réservent à l'avance la place de parking dont ils ont besoin.

9. Heures d'utilisation de la salle pour les manifestations

La salle est à la disposition du locataire pendant la durée de la location, ainsi qu'une heure avant et une heure après l'heure convenue pour le séminaire pour le montage et le démontage.

Toute autre disponibilité et tout autre horaire pour le montage et le démontage du matériel doivent être discutés lors de la réservation.

10. Ordre/propreté

L'organisateur est responsable du respect du règlement intérieur. En particulier, tous les locaux (sanitaires, cafétéria, etc.) ainsi que les environs immédiats doivent être laissés propres.

Si les locaux sont excessivement salis ou si une quantité excessive de déchets est produite, le Centre de compétence pour le chien en Suisse se réserve le droit de facturer les frais occasionnés.

11. Matériel de bureau

Le matériel de bureau est à la charge exclusive de l'organisateur.

Si nécessaire, le locataire doit s'assurer au préalable de leur disponibilité.

12. Exclusion

Le Centre de compétence canin suisse décline toute responsabilité pour les dommages matériels, corporels et/ou financiers ainsi que pour les dommages et blessures causés par les chiens participants.

Le participant est responsable des dommages causés par lui-même et son chien. Toute personne accompagnant le participant doit être informée de la clause de non-responsabilité par le participant.

Le Centre de compétence chien Suisse décline toute responsabilité pour les véhicules ou camping-cars stationnés.

Toutes les assurances sont à la charge du locataire / participant / organisateur.

13. For juridique/droit applicable

Le for juridique est Balsthal et le droit suisse est exclusivement applicable.

Balsthal, juillet 2025

Annexes

- Règlement intérieur

Divers

- Il incombe aux visiteurs du Centre de compétence canin suisse de veiller à ce que leurs chiens soient correctement vaccinés.
- La propriétaire décline toute responsabilité.